



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Téléphonique

8 octobre 2019

Président

M. Michel NAGEOTTE

Présents :

MM. Michel BOURNEZ - Gérard GEORGES – Jean Louis MONNOT

1–SENIORS

MASCULINS

1.1 DECISION COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE

La commission prend connaissance de la décision de la commission de discipline du 7 octobre dernier concernant le litige de la rencontre du 4^{ème} Tour de Coupe de France - FC Nevers 58/FC Chalon du 28/09/2019 - *« Donne match perdu par pénalité au club FC Nevers 58 pour en reporter le gain au club FC Chalon, le match étant un match à élimination directe »*.

En conséquence, elle valide la programmation de la rencontre comptant pour le 5^{ème} Tour de la Coupe de France - Villages EF/FC Chalon le dimanche 13 octobre 2019 à 15h00 sur le stade Municipal de Messigny et Vantoux.

Elle valide également, la programmation de la rencontre comptant pour le 2^{ème} Tour de la Coupe Bourgogne Franche Comté – FC Nevers 58/Appoigny ES le samedi 12 octobre 2019 à 19h00 au stade des Senets 1 à Varennes Vauzelles.

Le Président,

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football